

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE BASLY**



Date de convocation :
 21 mars 2025

Date d'Affichage :
 21 mars 2025

Nombre de membres :
 En exercice 14
 Présents 10
 Votants 10

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Municipale André Vauvert, sous la présidence de Monsieur Yves GAUQUELIN (Maire).

Présent(e)s : Monsieur Yves GAUQUELIN, Monsieur Michel LEGRAND, Madame Lenaïc HALLUIN, Monsieur Alain BRILLAND, Monsieur Denis PENVERN, Monsieur Alain BALLAY, Madame Catherine FOULON, Monsieur Patrice BOURDIN, Monsieur Franck LIENART, Madame Marlène PORTIER

Représenté (e/s) :

Excusé (e/s) : Madame Yasmina MAUGER Madame Valérie FERRANDI
 Monsieur Janick ACHARD Madame Camille FERRANDI

Secrétaire : Monsieur Alain BRILLAND

ACTE n°DE 2025 019 : Délibération n°2025-03-04 : Salle André Vauvert - Montant des tarifs de location pour l'année 2025

4°) Délibération n°2025-03-04 : Salle André Vauvert - Montant des tarifs de location pour l'année 2025

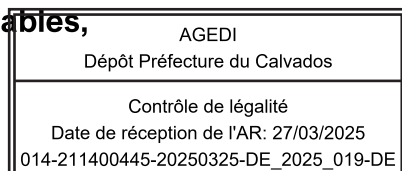
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2024-01-07 du 16 janvier 2024 fixant les tarifs de location de la salle André Vauvert et demande au Conseil municipal s'il convient de faire évoluer la tarification pour 2025 (à partir du 1^{er} avril).

Pour mémoire, les locations sont proposées :

- o à la journée : tous les jours de la semaine de huit heures à vingt heures, sans possibilité de louer deux jours consécutivement (semaine ou week-end complet),
- o aux tarifs suivants :

	Tarifs au 16 janvier 2024		Tarifs au 1 ^{er} avril 2025	
	Habitants de Basly :	Particuliers hors Basly :	Habitants de Basly :	Particuliers hors Basly :
LOCATION JOURNEE (DE 8H A 20 H) :	100,00 € Cent euros	200,00 € Deux cent euros	100,00 € Cent euros	200,00 € Deux Cents euros
CHARGES DU 15 MAI AU 30 SEPTEMBRE :	15,00 € Quinze euros	15,00 € Quinze euros	20,00 € Vingt euros	20,00 € Vingt euros
CHARGES DU 1 ^{er} OCTOBRE AU 14 MAI :	45,00 € Quarante-cinq euros	45,00 € Quarante-cinq euros	50,00 € Cinquante euros	50,00 € Cinquante euros
DEPOT DE GARANTIE :	500,00 € Cinq cent euros	500,00 € Cinq cent euros	500,00 € Cinq cent euros	500,00 € Cinq cent euros

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par dix votes favorables,



DÉCIDE de modifier les tarifs de location de la Salle Communale André Vauvert selon le tableau ci-dessus, à partir du 1^{er} avril 2025.

**Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Maire, Yves GAUQUELIN



AGEDI Dépôt Préfecture du Calvados
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/03/2025 014-211400445-20250325-DE_2025_019-DE